

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Annales fribourgeoises |
| Herausgeber: | Société d'histoire du canton de Fribourg |
| Band: | 29 (1941) |
| Heft: | 1 |
| Artikel: | Progens : monographie sur l'histoire de la commune et de la paroisse [suite] |
| Autor: | Bourgoin, Gaston |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-818192 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNALES Fribourgeoises

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

DU CANTON DE Fribourg

XXIX^{me} Année

No 1

Janvier-Février 1941



PROGENS

MONOGRAPHIE SUR L'HISTOIRE DE LA COMMUNE ET DE LA PAROISSE

par GASTON BOURGOIN, curé.

(Suite.)

§ IV. *L'école à Progens et à la Verrerie.*

L'école est un élément important de la vie d'un village. Aujourd'hui, on ne conçoit guère une localité, si petite soit-elle, sans un bâtiment dans lequel les enfants reçoivent l'instruction élémentaire. Dire un mot de l'école à Progens et à la Verrerie, ce n'est pas sortir du cadre de notre étude.

Il a fallu bien longtemps et bien des luttes, pour donner à l'école primaire le statut qui la régit aujourd'hui dans notre canton. Evidemment, sous le rapport de l'instruction, Fribourg et les chefs-lieux de district furent plus favorisés que les campagnes. Fribourg a certainement possédé une école de garçons dès 1181. Morat dès le XIII^e siècle, Estavayer en 1318, Bulle en 1484, Gruyère en 1535, avaient leurs maîtres d'école attitrés¹.

Est-ce à dire que la campagne fut à ce moment-là complètement négligée ? Non pas. « Il existait, en effet,

¹ E. DÉVAUD, *L'Ecole primaire frib. sous la République Helvétique*, Fribourg 1905, p. V et VI.

dans les campagnes, des écoles où l'enfant apprenait à prier et à chanter, à lire et à écrire. Le maître en était le curé, l'école le presbytère... »¹ En 1577, la « Chambre des Scholarques », (*Conseil scolaire* composé de trois laïques et de trois ecclésiastiques), était chargée de surveiller l'enseignement, en ville et à la campagne². Le 14 janvier 1756, LL. EE. promulguaien une ordonnance souveraine par laquelle chaque paroisse était obligée d'établir un maître d'école³. Sous l'Ancien Régime, c'est l'Eglise qui possède la haute main sur l'instruction. L'école, essentiellement paroissiale, finit par se scinder en écoles communales, desservies le plus souvent par un seul régent paroissial. Le but essentiel qu'il poursuit, c'est le maintien et l'affermissement de la foi dans les âmes⁴. Nous ne pouvons pas rappeler ici l'histoire de l'école au temps de la République Helvétique et sous les gouvernements qui ont suivi, ni comment l'on est arrivé au régime scolaire actuel...⁵

Les écoles de la paroisse de St-Martin suivirent, dans le cours des siècles, les destinées de l'école rurale du Pays de Vaud et du canton de Fribourg. On peut supposer, avec Mgr Jaccoud, que le premier prêtre établi à poste fixe dans la région de St-Martin avait, à côté de son oratoire, une école pour l'instruction des enfants et des catéchumènes⁶. Rien ni personne ne peuvent nous dire ce qu'elle fut, ni si elle dura longtemps. En 1577, St-Martin était bien loin de

¹ M. REYMOND, *Ecoles et bibliothèques du pays de Vaud au moyen âge*, R.H.E.S. XXIX (1935), p. 27.

² G. CASTELLA, *Histoire du Canton de Fribourg*, p. 272-274.

³ A.Ev.F., carton 31, Scholae, doss. 4.

⁴ CASTELLA, op. cit., p. 363.

⁵ Pour l'histoire de l'école fribourgeoise, cf.: G. CASTELLA, *Hist. du Cant. de Frib.*, passim. Eug. DÉVAUD, *L'Ecole primaire frib. sous la République Helvétique*, 1798-1803. Louis SUDAN, *L'Ecole prim. frib. sous la Restauration*, 1814-1830, et *l'Ecole fribourgeoise en 1831*, A.F. XIX, Jean Scherwey, *Die Schule im alten deutschen Bezirk des Kantons Freiburg*.

⁶ *Bulletin paroissial de St-Martin*, janvier 1926.

Fribourg pour que la « Chambre des Scolarques » pût exercer une surveillance sur une école hypothétique. Il faut aller jusqu'en 1716 pour trouver une mention certaine d'une école dans cette paroisse. Le P. Appolinaire assure qu'en cette année-là « la paroisse fit un accord pour l'établissement d'un maître d'école »¹. Cet accord serait-il en relation avec la « fondation Rossier » dont St-Martin devait bénéficier ? Il est permis de le supposer.

André-Joseph Rossier, membre du Grand Conseil et des Soixante de la ville de Fribourg, pieux laïque qui favorisait, par les revenus de sa grande fortune, la formation des jeunes clercs fribourgeois, qui devait attacher son nom à la fondation du Séminaire de Fribourg², consacra, par disposition testamentaire du 10 septembre 1710, le tiers de son bien, soit environ 35 000 fr. de notre monnaie, à l'établissement « de maîtres d'école... dans le voisinage du calvinisme... » Le testament devint exécutoire par la mort du fondateur, survenue le 7 août 1715³. Dans notre région, les paroisses de St-Martin, Porsel, Morlens (Ursy), Rue, Semsales, le Crêt, etc. furent parmi les bénéficiaires. St-Martin reçut pour sa part 320 livres ; à cause de sa situation spéciale, la commune mixte de la Rougève reçut 100 livres pour la fondation de son école⁴.

Il est naturel de penser, on le voit, que le règlement d'école de la paroisse de St-Martin de 1716 est en quelque sorte la mise en valeur de cette fondation. D'après la volonté du testateur, la nomination du régent se faisait par le curé de concert avec la paroisse. Cette manière d'agir était du reste entièrement conforme à la mentalité de l'époque. C'est seulement d'après des documents de 1799 que l'on

¹ DELLION, XI, p. 44. Une fois de plus, on peut regretter que le savant capucin n'ait pas indiqué ses sources ; il eut été intéressant de savoir en quoi consistait cet « accord ».

² H. MARMIER, *Le Séminaire de Fribourg*, tirage à part de la « Semaine catholique », 1939, p. 10 sqq.

³ Id., p. 12.

⁴ A.Ev.F., carton 31, Scholae, doss. 4.

peut se rendre compte comment l'école avait été organisée, durant tout le cours du XVIII^e siècle, dans la paroisse de St-Martin.

L'établissement de la République helvétique, une et indivisible, par les armées de la Révolution française, en 1798, apporta un profond changement dans l'école primaire fribourgeoise : dès ce moment, l'Etat se substitue à l'Eglise dans les questions scolaires¹. Pour se rendre compte de la tâche nouvelle que l'Etat s'était imposée, le « Ministre des Sciences et des Arts » de la nouvelle république, Ph.-Albert Stapfer, procéda à diverses enquêtes sur la situation des écoles du pays. Ce sont les résultats de ces enquêtes qui nous renseignent sur les conditions de l'enseignement primaire, en 1799.

A part celle de la Rougève, il y avait une école à St-Martin (pour ce village et Besencens), à Pont, à Fiaugères et à Progents. Le régent de St-Martin instruisait 50 élèves à St-Martin même et 16 à Pont, tandis que son collègue de Fiaugères en avait 30 à Fiaugères et 15 à Progents. Ils enseignaient à lire et à écrire ; ils donnaient les éléments de la religion, de l'orthographe et de l'arithmétique.

Il n'y avait pas de manuel scolaire, chaque élève apportait des livres de piété, des livres d'histoires et le catéchisme en usage dans le diocèse. L'école se faisait dès le mois de septembre jusqu'à la St-Jean (24 juin). Tandis que, à la Rougève, l'école durait chaque jour une heure et demie, dans les autres classes, elle durait « à proportion de la diligence des enfants et selon leur nombre », le matin dans un endroit, l'après-midi dans l'autre. A cette époque, il n'y avait pas de bâtiments scolaires attitrés, « ceux qui étaient au centre de la commune prétaient volontier leur maison ».

Les régents étaient des hommes ou des jeunes gens de la paroisse ; ils n'avaient pas reçu de formation spéciale, l'école normale n'existant pas encore ; ils étaient nommés « par les députés du corps de paroisse sous l'approbation

¹ CASTELLA, op. cit., p. 457. Cf. DÉVAUD, op. cit.

des Supérieurs ecclésiastiques ». A St-Martin, en cette année 1799, le régent s'appelait Antoine Monney. Il était originaire de la commune, âgé de 45 ans, marié et père de cinq enfants. Il faisait l'école depuis 14 ans, tout en exerçant son métier de menuisier. Le régent de Fiaugères et de Progens était un jeune homme de 27 ans, Etienne Sauteur, de Besencens, laboureur de son état, « pas encore marié ». Il avait débuté dans l'enseignement deux ans auparavant. A la Rougève, un vieux régent de plus de 60 ans, Jean Maillard, originaire de l'endroit, enseignait depuis 33 ans. « Il n'était jamais sorti et avait conservé son emploi de laboureur. » Il devait, une ou deux années après, être remplacé par François Gobet, de Progens¹.

Si les régents de ce temps-là regardaient l'école comme une fonction accessoire, c'est que la rétribution qu'ils en recevaient était plutôt maigre. La paroisse de St-Martin donnait en tout et pour tout à chacun de ses maîtres d'école 20 livres par an, soit pas même 30 fr. actuels, provenant de la fondation Rossier². Comme ils servaient encore de « clercs à l'église », c'est-à-dire qu'ils étaient chantres et sacristains, ils recevaient à ce titre de chaque famille « un quarteron de graines, comme il est d'usage de les manger : ceux qui ne semaient rien, pour dit quarteron payaient 7 baches ». Cela faisait « environ 15 sacs, mais au moins les

¹ Le premier régent de St-Martin fut Pierre Suard, de Progens. Il est indiqué comme tel dans les registres paroissiaux, dès 1719. Il l'était encore en 1742. Pierre Meille, d'abord régent à Semsales (1752), occupa ce poste à St-Martin, dès 1755. François Dessobaz est mentionné comme régent de 1761 à 1763. Pierre Meille le remplace en 1764. Claude Jaccoud est régent de Fiaugères au moins durant 20 ans (1753-1773). A.C.S^t-M. Régistre des mariages. (Les régents, en même temps sacristains, sont souvent indiqués comme témoins de mariage.)

² « La rente pour les deux régents porte 40 Livres par an, nous ignorons la source de cette fondation. » Réponse à l'enq. Stapfer. Nous savons par ailleurs qu'il s'agit des revenus de la fondation Rossier.

deux tiers d'avoine ». Le rédacteur de la réponse, l'un des régents, ajoute mélancoliquement : « Il n'y a rien d'autre ! » A la Rougève, Jean Maillard recevait 14 livres de la fondation de M. Rossier et d'un particulier de la commune, un sac de seigle et deux d'avoine provenant « du ci-devant souvraint », prestation que lui continuait le gouvernement de la République, et, en plus, l'usage d'une demi-pose de commun que lui procurait la commune¹.

¹ A.E.F., Enquêtes Stapfer de 1799: Réponses de St-Martin et de la Rougève. — Dans la région, la paroisse du Crêt comptait, en 1799, une école au Crêt, une à Grattavache et une au Grand-Praz, avec un total de 75 élèves et un régent qui courait d'un endroit à l'autre. Il a failli « deux fois faire naufrage (sic), soit par les ouragants impétueux, soit par les gros tas de neige » qu'il était « obligé d'affranchir pour se rendre ès lieux et heures destinées à faire les classes » (enq. Stapfer: le Crêt). L'école du Grand-Praz fut bientôt supprimée, par contre, en 1848, le rapport signale une école de filles au Crêt, dont l'institutrice recevait 16 louis de la fondation Esseyva.

A Semsales, ce fut d'abord le chapelain qui faisait l'école, d'après un arrangement daté de 1740. En 1799, c'était un laïc, Joseph Duding de Riaz. Il avait 70 élèves, distribués en trois classes. En hiver, tous fréquentaient l'école, en été, fort peu. La classe se faisait dans la maison du chapelain, où tout était vieux et délabré. Pour assurer le chauffage en hiver, tous les jours, chaque enfant apportait sa bûche de bois (enq. Stapfer). En 1834, un local spacieux et bien aéré réunissait cent élèves, mais, note l'inspecteur, « c'était une jeunesse assez turbulente et peu attentive aux leçons ». Il ajoute que les parents défendaient à leurs enfants de fréquenter l'école (1836). Dans le même temps, le Doyen de Sâles se plaignait aussi de ce régent, dont le prieur était lui-même fort mécontent et suspectait de plus la sincérité de sa foi (le régent avait lu *Les Paroles d'un Croyant* de Lamenais, ouvrage mis à l'index). A.Ev. F. Il faut aller jusqu'en 1840-1841 pour que le rapport de l'inspecteur donne une note moins pessimiste. (En 1840, « assez passable... peu d'absence »; en 1841, « beaucoup d'amélioration; tenue des élèves, bonne ».) Ajoutons qu'alors « le régent était un jeune homme de bon ton, fort aimé à Semsales ». L'école des filles est signalée pour la première fois en 1841, avec 79 élèves; dans l'autre école, il y avait cette année-là 69 garçons. A.E.F. Rapports sur les Ecoles primaires.

De son côté, l'évêque du diocèse, pour sauvegarder les droits de l'Eglise, dans l'éducation de la jeunesse, avait, lui aussi, ordonné des enquêtes sur la situation de l'école dans le canton. Celle de 1807, par exemple, ordonnée par Mgr Pierre de Montenach, donnait à peu près les mêmes renseignements. Mais le curé de St-Martin, tout en louant la conduite de ses régents, suggère de les multiplier et d'installer deux écoles de plus dans la paroisse¹. Dans ce but, St-Martin reçut 28 livres (40 fr.) de la fondation d'un bourgeois de Fribourg, Henri Brünisholz². Le curé de St-Martin, M. Dutoit, aurait voulu réorganiser les écoles de sa paroisse: « Il faut un régent à Progens, écrivait-il dans son rapport du 2 avril 1807, qui pourrait être chargé du quartier du Jordyl, composé de 16 à 17 feux, conséquemment deux écoles: une à Progens et une au Jordyl. Le maître d'école de la Rougève ne serait pas trop chargé (!) de faire une école à dite Rougève, une à Progens et une au Jordyl: par la paye un peu plus grande, on pourrait y procurer un bon maître qui y serait plus nécessaire à cause que la Rougève est mixte et le Jordyl absolument frontière du canton de Vaud³. »

Ce projet ne fut pas exécuté et il faut attendre plusieurs années encore pour voir une école établie au Jordyl. En 1816, le curé Dosson déclare franchement que les écoles de sa paroisse « ne sont rien », les régents n'ayant pas une paye suffisante et tenant deux ou trois écoles ne peuvent

¹ A.Ev.F., carton 31, doss. 4.

² A.Ev.F., id., doss. 5. Sur le fondateur et son testament, cf. DÉVAUD, op. cit., *passim*, surtout p. 71-72.

³ A.Ev.F., id. doss. 4. Cette enquête de 1807 ne fut pas la seule ordonnée par l'Evêque. Il y en eut encore au cours des années suivantes. Mais les résultats pour la paroisse de St-Martin ne figurent plus aux archives de l'Evêché. Par contre, comme on le verra plus loin, les seuls renseignements sur l'école (libre) de la Verrerie nous sont donnés par ces enquêtes épiscopales. La Verrerie faisait partie de la paroisse de Semsales et Semsales, du décanat de la Part-Dieu.

pas bien remplir leur devoir... et plusieurs parents sont négligents pour y envoyer leurs enfants¹.

La situation de l'école n'était donc pas des plus brillantes à Progens, ni dans les autres communes de la paroisse. Durant les années suivantes pourtant, le niveau devait remonter un peu à Pont et à Besencens sous la direction du régent Jean Sauteur. En 1843, c'était dans ces deux villages que l'on trouvait les meilleures écoles du district de Rue. Sauteur ayant passé ensuite à St-Martin, elles devaient redevenir « bien mauvaises sous tous les rapports », tandis que celles de St-Martin et du Jordyl, qui comptaient respectivement 46 et 32 élèves, après avoir été « les plus mauvaises de toutes les écoles visitées », étaient mises par le nouveau régent « sur un pied satisfaisant »².

En 1834, une nouvelle loi scolaire donnait aux communes le droit de nommer elles-mêmes leurs régents. La constitution cantonale de 1848 déclarait l'école primaire obligatoire et gratuite. La loi de 1834 avait inauguré une nouvelle phase de la lutte entre l'Eglise et l'Etat au sujet de l'école, lutte rendue encore plus aiguë par la loi *laïque* du 23 septembre 1848. Ces luttes n'avaient que de vagues répercussions dans nos écoles de Progens et de Fiaugères, tenues jusqu'en 1848 par le même régent, Antoine Monney. Mgr Jaccoud, qui a commencé ses classes à l'âge de 5 ans,

¹ A.Ev.F. Dossier St-Martin, Rep. ad Quaesita, 13 sept. 1816.

² A.E.F. Rapport sur les Ecoles prim. 1839 et 1845. Chaque année, ou à peu près, depuis 1834, avait lieu la *visite* des écoles, faite par l'inspecteur Pasquier. En 1839, arrivant à Grattavache, il trouve l'école fermée. Il s'informe. On lui dit qu'elle était « comme dissoute, que depuis plusieurs mois on avait vacance... que d'ailleurs, en hiver même, on la tenait rarement... deux fois par semaine et encore quelle école! » (Rapport 1839.) La même année, au Crêt, le régent n'avait pu réunir ses élèves pour la visite, la plus grande partie étant à la montagne. En 1845, le 29 mars, il faisait un temps tel que l'inspecteur, allant à la Rougève, n'a pu passer « la rivière qui coule au pied du village » (la Broye), tellement l'avaient grossie les pluies et la fonte des neiges. (Id. 1845.)

en 1852, note dans ses *Souvenirs* que l'école était avant tout religieuse et répondait par là à l'esprit des populations. Tout ce qui, dans l'enseignement, dans les livres, même dans le syllabaire, pouvait paraître suspect, était rigoureusement banni. Le portrait du Père Girard, envoyé par le gouvernement radical, était tourné contre la paroi et tout juste remis en place le jour de la visite de l'inspecteur. *L'Histoire suisse* de Daguet n'était ouverte qu'à cette occasion, pour y faire la lecture réglementaire. Par contre, la visite du doyen Dunand, accompagné du curé et des prêtres du voisinage, laissait aux élèves une impression bien plus réconfortante¹.

L'inspecteur Pasquier ne trouvait pas son compte dans ces écoles, aussi ses rapports ne donnent pas du tout la même impression que les *Souvenirs d'enfance* du célèbre recteur du Collège St-Michel, qui les avait fréquentées et où il avait reçu sa première formation.

De 1835 à 1848, le local de l'école de Progens, une simple chambre, était « très mauvais, petit, humide, obscur ». Il réunissait de 16 à 18 élèves, qui encore manquaient souvent la classe. La discipline était bien faible. L'inspecteur notait en 1836 : « l'ordre, le silence et la propreté semblent proscrites de l'école » ; et, en 1838 : « la tenue du régent laisse à désirer ». Quant aux résultats obtenus, les différentes branches du programme (lecture, orthographe, écriture et arithmétique) obtenaient régulièrement les notes passable, faible ou médiocre. Il y a cependant une amélioration de 1834 à 1848. Mais une remarque revient presque chaque année : l'école de Progens, tenue par le régent de la Ville-en-Bois (sic) est encore plus faible que celle-ci².

¹ Mgr JACCOUD, *Souvenirs d'enfance*, p. 50 sqq.

² En 1841, l'inspecteur a fait une classification des écoles par district et par ordre de mérite. Ville-en-Bois obtient le 7^e rang avec la note « passable » ; Progens, le 12^e avec la note « médiocre ». Pont et Besencens sont en 2^e et 3^e rangs « satisfaisant » ; St-Martin et le Jordyl en 27^e et 28^e rangs « très faible ». Dans l'enquête préliminaire à la Confirmation de 1844 (A.Ev.F., doss. St-Martin), le curé

L'opinion de Mgr Jaccoud atténue un peu les appréciations officielles. Cet ancien élève de nos écoles reconnaît que, si le régent était peu pratique et s'il n'avait pas su bien élever ses enfants, il était foncièrement religieux et inculquait bien le peu de chose qu'il savait. « On apprenait bien, ajoute le recteur, le livret, les éléments du calcul, et, on peut le dire aussi, l'orthographe sans les subtilités littéraires. Il va de soi que la religion et la morale occupaient la première place ¹. »

A la Verrerie, se trouvait une *école libre*, non reconnue par le gouvernement et signalée pour la première fois en 1823. Elle avait été établie par J.-B.-J. Brémond lui-même. Tenue d'abord par une institutrice, puis par un instituteur, elle était fréquentée par une quinzaine d'enfants, jusqu'à l'âge de leur première communion (13 ou 14 ans). Même pour les plus jeunes élèves, apprentis-verriers dès qu'ils avaient un peu de force, les travaux de la Verrerie occasionnaient beaucoup d'absences. Les enfants savaient assez bien le catéchisme, ils écrivaient un peu et lisaient passablement ².

En 1848, la nouvelle organisation scolaire remania les écoles rurales. Fiaugères eut désormais ses propres classes, le matin pour les garçons, l'après-midi pour les filles. L'é-

de St-Martin trouvait que les cinq régents de sa paroisse n'étaient pas très zélés à tenir leur école, surtout durant l'été où ils s'occupaient trop de leurs affaires personnelles. Il arrivait alors que de grands jeunes gens (*grandes juvenes*) ne savaient pas lire et l'étude du catéchisme en souffrait. « Les régents, disaient-il, devraient d'autant moins manquer à leur office, qu'ils ne tiennent l'école qu'une fois par jour en chaque village ; et, durant l'été, ils devraient être d'autant plus zélés, que, durant l'hiver, il arrive souvent qu'à cause de la neige les enfants ne peuvent pas assister régulièrement à l'école. »

¹ Jaccoud, loc. cit.

² A.Ev. F., carton 31, doss. 11. Etat des écoles du décanat de la Part-Dieu, 1823 à 1833. Les rapports officiels ne parlent pas de cette *école libre*. Elle n'est connue que par les documents ecclésiastiques. Elle fut supprimée en 1849.

cole de Progens fut réunie à celle de Grattavache, et, en 1849, on y joignit encore celle de la Verrerie, de sorte que la classe compta 60 élèves. Ce nombre descendit les années suivantes à 42 (1855), mais se maintint ordinairement dans une moyenne de 50 enfants¹.

Il n'est pas possible de dire où l'on faisait la classe, si c'était à Progens, à Grattavache ou à la Verrerie, durant les quatre premières années de ce régime². De 1853 à 1858, par contre, ce fut à la Verrerie, probablement déjà dans cette maison, où quelques années auparavant on avait établi une chapelle et où quelques années plus tard, on devait encore une fois, tenir l'école. L'année 1859 marque la séparation des écoles de Progens et de Grattavache. Dès 1860, l'instituteur alterne dans les écoles de Progens et de la Rougère. Ce «binage» devait durer jusqu'en 1868. Pendant ce temps, le nombre des élèves de la commune variait de 17 à 25. Les 5 ou 6 années suivantes, il n'est question que d'une classe à Progens. Mais, en 1873, le nombre des élèves triple d'un coup, passant de 23 à 75. Malgré la construction de la maison d'école en 1874, il fallut scinder en deux la population scolaire et tenir deux classes, l'une à Progens, l'autre à la Verrerie (1876-1880). Durant les 20 années suivantes, on revint «au régime surranné du binage», l'instituteur tenant deux écoles à la fois, à Progens le matin, à la Verrerie l'après-midi (1880-1900).

C'est durant l'année scolaire 1900-1901 que l'on revint pour 15 ans à l'essai de 1876-1880. L'école mixte de Progens, groupant d'abord 25 enfants, fut confiée à un instituteur, tandis que les Sœurs de Menzingen prenaient la direction de celle de la Verrerie, avec 36 élèves. Signalons

¹ Quelques enfants de Progens, paraît-il, fréquentaient de préférence l'école de Fiaugères, durant le régime radical.

² Malgré le silence des documents officiels, il semble fort probable que, dès 1848, l'école se tint à la Verrerie, dans une chambre mise à disposition par le député Antoine Brémond, syndic de Progens.

en passant l'école enfantine, privée d'abord, officielle ensuite (1894), ouverte à la Verrerie depuis 1890 jusqu'en 1914, et, dont le nombre des enfants variait de 14 à 32. Le développement de la Verrerie montra le bien-fondé de ces divisions de classes. La population avait augmenté considérablement: le nombre maximum des enfants astreints à la fréquentation scolaire fut atteint au cours des années 1911-1912¹. L'école de la Verrerie fut supprimée définitivement en 1915. Après un régime intermédiaire d'une année, où il y eut deux écoles mixtes à Progénis même, une seule classe réunit, depuis 1916, tous les enfants de la commune².

Nous n'avons pas les éléments pour apprécier la valeur de notre école primaire durant cette longue période de son histoire. En tout cas, il est bien loin le temps où elle passait pour l'une des plus médiocres du district. Aujourd'hui, grâce au maître dévoué et compétent qui la dirige, l'école mixte de Progénis peut être comptée parmi les bonnes écoles de l'arrondissement³.

(A suivre)

¹ Progénis, 56 élèves; la Verrerie, 44; la Verrerie, école enf., 32: en tout 132 élèves sur une population de plus de 500 habitants.

² Il y avait 51 élèves en 1916, 60 en 1922, 42 en 1932 et 32 en 1939.

³ A.E.F. a) Rapports de l'inspecteur Pasquier sur les visites d'écoles faites de 1834 à 1848; b) Tableaux des fonds d'écoles, 1849 à 1883; c) Comptes-rendus du Conseil d'Etat, départ. de l'Instruction publique, 1887 à 1938.